



Villes de Colombes et de Nanterre  
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France  
Conseil départemental des Hauts-de-Seine

## TERRITOIRES URBAINS EN MUTATION

### APPEL A CANDIDATURE

En direction d'un collectif d'artistes en vue d'une résidence-mission menée en faveur des habitants des villes de Colombes et de Nanterre (92) prenant place dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique (CLEA) pour l'année 2019-2020 sur la thématique suivante : **"Territoires urbains en mutation"**.

### Cadre des résidences-missions

Les villes de Colombes et de Nanterre, la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et l'Education nationale ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles, sociales, socio-culturelles, économiques, éducatives de ce territoire, dans la réalisation d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA).

Dans ce cadre, une résidence-mission d'artistes s'inscrivant dans différents champs artistiques est appelée à être mise en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2019-2020, **reconductible pour une année sur décision du comité de pilotage**.

Nous recherchons un collectif d'artistes ayant à son actif une production artistique contemporaine, une expérience significative dans le domaine de la co-création, de la médiation et de la transmission de pratiques auprès de publics éclectiques.

Leur recherche et leur production pourront s'inscrire dans les différents champs esthétiques suivants :

- arts visuels et numériques
- arts plastiques, design et land art
- cultures et pratiques urbaines

**A l'interface des partenaires et des référentes du dispositif CLEA de chaque ville, et avec leur soutien, ce collectif d'artistes devra comprendre en son sein un coordinateur dont les missions seront dédiées à la gestion, à l'organisation et au suivi concret de l'ensemble du projet ainsi qu'à sa promotion.**

Le socle de cette résidence-mission sera la notion très largement entendue de "**territoires urbains en mutation**". Ce prisme permettra d'aborder les multiples problématiques constitutives et inter-dépendantes de ces territoires en mouvement (urbanistiques, environnementales, sociologiques, économiques et culturelles) ainsi que les nombreux enjeux sous-jacents comme la mobilité, l'habitat, les dynamiques citoyennes, les fractures culturelles, intergénérationnelles et numériques, la revalorisation de l'espace public...

Le collectif d'artistes devra s'emparer de ces enjeux pour penser la mise en œuvre de son projet et ses zones d'interventions sur les territoires de Nanterre et de Colombes, en accord avec les partenaires.

**A compter de la deuxième année (2020-2021), le CLEA sera étendu à la ville de Bois-Colombes. Les modalités de travail à l'intégration de ce nouveau territoire d'intervention seront à construire dès clôture de cette première année.**

## Définition de la résidence-mission

### Enjeux

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur des habitants des villes de Colombes et de Nanterre, dans une démarche participative et immersive. Elle repose sur une pleine disponibilité du collectif artistique, sur **une période équivalant à 8 mois de présence, à répartir entre les deux villes.**

L'objectif de la résidence-mission est de mener un **travail artistique collaboratif avec les habitants**, sans enjeu de production personnelle ou de commande d'œuvres comme dans une résidence de création. Au moyen d'une démarche éducative et culturelle, le collectif d'artistes en résidence donne à voir et à comprendre son univers, la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Sur la base d'un grand projet d'ensemble, soutenu conjointement par les deux villes, la résidence-mission a pour finalité de permettre aux habitants, enfants, jeunes et adultes, **de vivre une expérience sensible et originale, de rencontrer un univers artistique singulier, en contribuant à la réalisation d'une œuvre collective.**

Le collectif d'artistes en résidence s'appuie sur des réseaux culturels locaux.

Il définit avec eux, et les référentes du dispositif CLEA, un mode d'interventions et d'actions dans tout site qui paraîtra approprié : espaces publics, équipements publics et/ou scolaires, centres sociaux, accueils de loisirs, musées, médiathèques, entreprises, etc.

**Ces actions doivent favoriser les liens intergénérationnels, les croisements inter-structures ou toutes formes de rencontres susceptibles de participer à la valorisation de la résidence-mission sur les territoires de Colombes et de Nanterre.**

Le collectif aura par ailleurs l'opportunité de **présenter sa démarche artistique singulière** menée en dehors de la résidence-mission dans des temps à construire sur chacune des deux villes (en amont, pendant, ou en aval de la résidence), afin de valoriser son œuvre auprès de la population.

### Objectifs

- Contribuer au développement culturel et artistique des territoires de Colombes et de Nanterre
- Permettre au plus grand nombre d'habitants d'appréhender les arts et la culture par la rencontre d'artistes
- Encourager et accompagner l'expression artistique des habitants, notamment celle des publics éloignés
- Accompagner les mutations urbaines :

- susciter de nouveaux regards et expériences sensibles de l'espace public
- appréhender les nouveaux projets urbains portés par et/ou sur les deux villes
- favoriser la circulation des habitants entre les deux communes

**En complément, pour une meilleure lecture et analyse des objectifs mentionnés ci-dessus, le collectif d'artistes est invité à prendre connaissance des documents versés en annexe de l'appel à projet.**

## Déroulement

La résidence-mission se déploie sur les deux villes de Colombes et de Nanterre, **durant 8 mois, continus ou discontinus, entre novembre 2019 et août 2020.**

La temporalité de la résidence, à construire pour une répartition équitable des interventions du collectif sur chaque commune, devra toutefois comprendre les phases suivantes :

- une période d'appropriation du territoire
- une période de réalisation du projet
- une période de valorisation

Accompagné par les référentes du dispositif CLEA de chaque ville, le collectif d'artistes co-construit, durant les moments **d'appropriation**, le projet global qu'il va mener en tenant compte des singularités de chaque territoire et de ses acteurs.

Il rencontre ainsi les partenaires potentiels de la résidence, présente son travail et sa démarche artistique ; aux partenaires de présenter leur quotidien et leurs publics et/ou services pour nourrir le projet.

Durant la **période de réalisation** du projet, les actions menées avec des habitants se co-réalisent, dans un souci de cohérence et de synergie dans l'ensemble du territoire concerné.

La **période de valorisation** des travaux réalisés durant la résidence-mission reste à définir en lien avec les référentes du dispositif CLEA et les partenaires ; elle pourra notamment s'appuyer sur les temps forts de la saison culturelle de chaque ville (manifestations grand public, fêtes de quartier, etc.).

En parallèle, un parcours de formation et de sensibilisation pourra être proposé par le collectif aux partenaires de la résidence-mission en vue de prolongements possibles de la démarche, en autonomie, hors présence du collectif.

Le collectif d'artistes conçoit également les supports et outils permettant d'assurer la diffusion et la promotion de son œuvre sur le territoire.

Les modes d'exposition et de présentation sont aussi variés, renouvelés et innovants que possible.

Enfin, un comité technique se réunira, à minima 1 fois par trimestre, afin d'assurer le suivi du projet et garantir sa bonne mise en synergie avec l'ensemble des partenaires. Organisées et pilotées par les référentes du dispositif CLEA, ces réunions restent à programmer en fonction du calendrier prévisionnel du projet.

## Des réseaux culturels ressources

En lien avec son projet global, le collectif d'artistes en résidence pourra s'appuyer sur **un réseau d'acteurs culturels ressources** dans chacun des territoires de Colombes et de Nanterre.

Ces réseaux, composés d'équipements et d'opérateurs culturels locaux, sont autant de relais pour la diffusion de son œuvre. Ils doivent également pouvoir accueillir des temps d'expérimentation et/ou de pratique artistique (ateliers, workshop...) et permettre la valorisation des travaux menés avec les habitants.

Le collectif d'artistes est invité à s'emparer pleinement des enjeux et axes programmatiques de ces équipements et opérateurs à des fins artistiques et pédagogiques (détournements, explorations...).

**Les référentes du dispositif CLEA auront pour mission d'identifier dans chacune des deux villes, en lien avec le collectif, les réseaux opportuns pour le bon déroulement du projet. A consulter, en annexe, une première présentation non exhaustive des réseaux culturels ressources.**

## **Accompagnement et pilotage général de la résidence-mission**

La Direction de la Culture de Colombes et la Direction du Développement Culturel de Nanterre ont été désignées par leurs partenaires pour être les opérateurs de cette résidence-mission.

Au sein de chaque direction, une référente du dispositif a en charge l'accompagnement des artistes auprès des partenaires, le suivi des questions administratives et techniques, et assure la mise en œuvre du plan de communication, afin d'assurer la promotion et la valorisation du CLEA.

Un **comité de pilotage** a en charge la sélection du collectif d'artistes et la bonne mise en œuvre globale de la résidence-mission. Il rassemble, pour chacune des deux villes, les élus concernés, des représentants des directions de la Culture dont les deux référentes du dispositif CLEA, les responsables de structures ressources et membres des réseaux culturels locaux, un représentant de la DRAC Île-de-France, du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et de l'Education Nationale.

Placé sous l'autorité du comité de pilotage, un **comité technique**, porté conjointement par les deux villes, veille au suivi, à l'évaluation et à la bonne collaboration entre le collectif d'artistes et les partenaires locaux. Il est chargé de garantir la cohérence et la transversalité de la résidence-mission sur le territoire des deux villes.

Il est organisé et piloté par les référentes du dispositif CLEA. Il peut être ouvert à l'ensemble des acteurs locaux et partenaires impliqués dans le projet.

Au lancement du projet, un calendrier prévisionnel devra être établi, pour permettre la programmation des différents temps, la promotion de l'œuvre d'une part, le suivi et l'évaluation du projet d'autre part.

## **Mise en œuvre des résidences-missions**

### **Période et durée des résidences-missions**

La période de résidence est prévue pour **une durée de 8 mois** et les interventions du collectif sont à répartir équitablement sur chaque ville **entre novembre 2019 et août 2020**.

A la clôture de la première période de huit mois, le comité de pilotage pourra décider de l'opportunité de la reconduction du projet avec le collectif pour l'année 2020-2021, ou de son arrêt et, le cas échéant, de travailler à la relance d'un nouvel appel à projet pour de nouvelles candidatures artistiques.

### **Conditions financières et moyens mis à disposition**

Le collectif d'artistes sélectionné bénéficiera d'une indemnité de résidence d'un montant global de 48.000 € TTC pour la période de novembre 2019 à août 2020, pour l'ensemble du territoire de Nanterre et Colombes.

Cette indemnité sera proratisée selon le nombre d'intervenants concernés dans la mise-en-œuvre de la résidence-mission. Elle devra comprendre la présence d'un coordinateur, dont les missions seront dédiées à la gestion, à l'organisation et au suivi concret de l'ensemble du projet, ainsi qu'à sa promotion.

Le collectif d'artistes choisit son mode de rémunération en fonction de l'activité exercée : salariat dans le cadre d'un contrat de travail, rémunération par le biais de l'AGESSA ou de la MDA au titre des activités accessoires ou contractualisation avec une structure intermédiaire. Il est également possible de combiner différents modes de rémunération.

A la suite du recrutement du collectif, et avant la signature du contrat de résidence pluri-partite, un temps de travail sera fixé entre le comité technique et le collectif afin d'acter :

- sur le plan honoraire : le budget prévisionnel et le plan des dépenses de la résidence-mission (les montants et modalités de rémunérations des artistes engagés notamment),
- sur le plan de la production : le budget prévisionnel des dépenses de la résidence-mission, et le coût éventuel relatif à la diffusion de l'œuvre du collectif d'artistes existante et disponible.

Chacun des artistes du collectif doit être autonome dans ses déplacements.

Les frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge (transports en commun et/ou carburant sur justificatif). En revanche, les frais de déplacement du lieu d'habitat personnel des artistes au territoire de mission, ainsi que les repas, sont à la charge du collectif.

Chaque artiste intervenant dispose d'un accès au restaurant municipal pour ses repas le midi à Colombes et à Nanterre (environ 4 € par repas).

Il est souhaité que le collectif d'artistes puisse être logé à proximité de Colombes et de Nanterre durant leurs missions. Pour cela, les conditions d'hébergement peuvent être examinées avec l'appui des villes si possible.

## **Cadre juridique**

Un contrat de résidence pluri-partite spécifiant les engagements respectifs des villes et du collectif d'artistes sera signé avant le début de la résidence-mission.

## **Modalités de candidatures**

Peut faire acte de candidature tout collectif d'artistes professionnel résidant en France, maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- un curriculum vitae des artistes intervenants et/ou du collectif mettant en valeur notamment différents types d'expériences de médiation auprès des publics,
- un dossier de présentation de la démarche du collectif candidat et de sa production existante,
- une note d'intention présentant les premières orientations stratégiques, médiatiques et artistiques du projet proposé, fondée sur la thématique « Territoires urbains en mutation » et tenant compte des particularités des territoires de Colombes et de Nanterre,
- une proposition de déploiement des effectifs du collectif engagé dans la résidence-mission de novembre 2019 à août 2020.

Le dossier artistique est impérativement à proposer sous format numérique (PDF ou lien web). Dans le cas où le collectif d'artistes souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, d'un CD ou d'une clé USB pour les œuvres audiovisuelles et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

**L'ensemble du dossier est à adresser jusqu'au dimanche 08 septembre 2019 au plus tard par envoi électronique, impérativement aux deux adresses suivantes :**

- [direction-culture@mairie-colombes.fr](mailto:direction-culture@mairie-colombes.fr)
- [culture@mairie-nanterre.fr](mailto:culture@mairie-nanterre.fr)

**Envoi postal, pour les documents physiques complémentaires uniquement, toujours simultanément aux deux adresses :**

- A l'attention de Delphine Ingigliardi,  
Direction de la Culture, 4, place du Général Leclerc, 92 700 Colombes
- A l'attention d'Aline Adouane  
Direction du Développement Culturel, 10, rue des anciennes-mairies 92 000 Nanterre

**Les candidats sélectionnés seront reçus par le comité de pilotage le jeudi 10 octobre 2019 (lieu à préciser).**

Le résultat de la sélection sera communiqué quelques jours plus tard.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

**Pour plus d'informations :**

**À Colombes**

Delphine Ingigliardi, chargée de coordination CLEA  
Direction de la Culture et de la Vie associative  
Téléphone : 01 47 60 82 91  
Courriel : delphine.ingigliardi@mairie-colombes.fr

**À Nanterre**

Aline Adouane, responsable du secteur Action Culturelle Territoriale  
Direction du Développement Culturel – Mairie de Nanterre  
Téléphone : 01 41 37 52 17  
Courriel : aline.adouane@mairie-nanterre.fr

- Contrat local d'éducation artistique (CLEA) – Extraits, page 8
- Ville de Colombes : Les réseaux culturels ressources, page 13
- Ville de Nanterre : Les réseaux culturels ressources, page 15

# [Extraits de la convention]

## Contrat local d'éducation artistique (CLEA)

Entre

2 0 1 9 - 2 0 2 1

La Ville de Colombes, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, Place de la République, 92700 Colombes, représentée par Madame Nicole Goueta en qualité de Maire agissant au nom et pour le compte de la Ville en vertu d'une délibération du conseil municipal du 19/05/2016 ;

La Ville de Nanterre, dont le siège est à l'Hôtel de Ville, 88 rue du 8 mai 1945, 92 000 Nanterre, représentée par Monsieur Patrick Jarry en qualité de Maire agissant au nom et pour le compte de la Ville en vertu d'une délibération du conseil municipal du 28/06/2016 ;

L'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France), représenté par Monsieur Michel CADOT, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, 5 rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15

Le Département des Hauts-de-Seine dont le siège est situé à l'Hôtel du département, 2 à 16, boulevard Jacques-Germain Soufflot, 92015 Nanterre Cedex, représenté par Monsieur Patrick Devedjian, Président du Conseil départemental agissant au nom et pour le compte du Département en vertu d'une délibération de la commission permanente du 17/06/2016 ;

L'Académie de Versailles représentée par Monsieur Dominique FIS, Directeur académique des services de l'Éducation Nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine, situés 167/177 avenue Joliot-Curie 92 000 à Nanterre.



## Préambule

---

L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible. Elle contribue à la formation de la personnalité en ce qu'elle constitue un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun, quel que soit son âge. Elle intègre aussi bien les enseignements obligatoires et optionnels que les dispositifs nationaux, régionaux, départementaux et locaux d'activités et de formation déjà existants en matière d'art et de culture. Elle s'appuie sur les œuvres et la présence d'artistes, sur l'offre et les ressources des structures culturelles professionnelles. Elle s'inscrit dans les différents temps des enfants, des jeunes et du public en général.

Le Contrat local d'éducation artistique (CLEA) entend susciter la proposition de nouvelles formes d'intervention, complémentaires aux actions déjà menées, favorisant ainsi un objectif de généralisation à tous les publics, condition d'une démocratisation culturelle avérée, et un objectif de dynamisation du territoire concerné.

C'est ainsi que dans une logique de proximité de territoires, en 2016, les villes de Colombes et de Nanterre et les autres parties concernées conviennent de s'engager dans une démarche partenariale renforcée. Pour ce faire, les partenaires signataires décident, d'une part, de fédérer leurs énergies et leurs moyens en s'engageant sur la base d'une **coopération nouvelle** et, d'autre part, de mobiliser des moyens nouveaux permettant un accroissement significatif de la présence artistique mobilisée à des fins éducatives.

**Le principe de désigner un collectif artistique pour une durée d'un an, reconductible une année, sur le territoire des deux villes. Il a vocation à s'étendre territorialement aux villes limitrophes mais aussi artistiquement et la réflexion sera à engager dès la deuxième année du présent contrat.**

Le socle commun de cette édition **2019-2021**, y compris dans le cas d'une extension territoriale, se fondera sur la notion de « **territoires urbains en mutation** ».

Il s'appliquera à l'ensemble du territoire constitué de Nanterre et Colombes et permettra d'aborder les aspects d'abord urbanistiques, mais aussi environnementaux, sociaux, économiques et culturels de ces mutations, en insistant sur quatre **thématiques** phares :

- Les **transports/nouvelles mobilités**, avec, d'une part la nouvelle gare multimodale de Nanterre-Université et l'arrivée à l'horizon de 2030 du M15 avec la création de la gare Nanterre La Folie au cœur du quartier des Groues en renouvellement urbain, les 2 gares du GPE à la Boule et aux Groues et, d'autre part, la nouvelle ligne de Tram T2 au Petit-Colombes (Tronçon Défense - Bezons) reliée à l'avenir par le Tram T1 en provenance de Gennevilliers par les quartiers nord de Colombes ;
- La **circulation des habitants**, à travers notamment les transformations des quartiers frontaliers du Petit-Nanterre et du Petit-Colombes, le nouveau quartier des Groues à Nanterre dont de nombreux habitants viendront des autres quartiers de la ville, la dynamique d'installation urbaine (logement, activité) encouragée par le nouveau réseau de transports.
- Les **Grands projets** au premier rang desquels les prochains **Jeux Olympiques de Paris 2024** et la démarche inclusive culturelle préalable attendue autour de ce projet qui concernera Nanterre (épreuves de gymnastique à Paris La Défense-Arena qui a ouvert ses portes en 2018 sur le territoire de Nanterre dans le prolongement de la Défense) et Colombes (épreuves de hockey sur gazon au Stade – historique de 1924 - départemental Yves-du-Manoir, réhabilité/rénové à cette occasion) avec l'émergence du nouveau quartier l'Arc sportif au nord de Colombes où seront construits un gymnase et un pôle sportif de 13 000m<sup>2</sup>. Les Olympiades culturelles envisagées entre 2020 et 2024 en préfiguration des JO 2024 seront un cadre de travail pour les deux villes.
- **L'attractivité métropolitaine** de nos territoires avec l'installation pérenne ou temporaire d'acteurs culturels antérieurement nomades, de nouveaux équipements culturels qui peuvent être autant de

partenaires du nouveau projet culturel territorial. Les deux établissements publics - Paris la Défense et Boucle Nord des Hauts-de-Seine- sont des partenaires potentiels.

## **Article 1 Les objectifs du CLEA « Territoires urbains en mutation »**

---

### **Les objectifs du CLEA sont multiples :**

- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent et global, au sein des villes et entre les deux villes<sup>1</sup>, en synergie avec les actions existantes,
- Privilégier certains domaines artistiques tels que les arts visuels et les arts numériques, le land art, les cultures et pratiques urbaines, le design,
- Encourager et accompagner l'expression artistique des habitants, en particulier celle des jeunes (enfants, adolescents, , étudiants, jeunes adultes) et des familles, dans et hors temps scolaire, ainsi que dans le cadre péri-scolaire avec un double objectif de mixité des publics et de continuum territorial,
- Contribuer et accompagner le développement urbain par le développement culturel et artistique du territoire.
- Contribuer au développement culturel et artistique pour tous sur le territoire de Colombes et de Nanterre, au sein des équipements culturels mais également dans l'espace public,
- Animer le lien entre le champ social et le champ artistique, le territoire de vie des habitants et les acteurs culturels
- Favoriser une circulation des habitants entre les deux villes et au-delà permettre au plus grand nombre d'appréhender les arts et la culture par la rencontre avec les artistes.

En favorisant les rencontres intergénérationnelles, les croisements inter-structures, notamment entre les deux villes, ou toute forme de rencontre susceptible de participer au rayonnement territorial des résidences-missions, le CLEA s'adresse aussi plus largement à l'ensemble de la population des deux villes.

Le CLEA crée une dynamique collective et durable sur la base d'une proposition d'artistes sélectionnés en collectif, capables de se démultiplier sur l'ensemble du territoire et de toucher un plus grand nombre d'habitant-tes. Il s'appuie sur la fédération et la mutualisation des énergies, des moyens, des programmes et des dispositifs existants. Il est à considérer comme une démarche citoyenne, dont les impacts doivent bénéficier à tout habitant, jeune ou adulte, enfant ou parent.

## **Article 2 Axes d'intervention du CLEA**

---

Le CLEA s'appuie sur quatre axes clés :

- **la présence artistique longue sous forme d'une résidence-mission d'une durée significative (au moins 8 mois de présence à temps plein, continu ou discontinu), pouvant être prolongée/développée sur une deuxième année par décision du COPIL.**

Le partenariat direct avec des artistes de référence est un vecteur indispensable à la compréhension et à l'appropriation de leurs œuvres et des processus de création et d'expression artistique.

Cette présence longue, sous forme de résidences-missions annuelles (année scolaire/saison), sera organisée en lien étroit avec des structures/réseaux culturels référents.es et les acteurs du territoire, sur la base des priorités définies par le comité de pilotage.

---

<sup>1</sup> Et au delà dans le cas d'une extension territoriale

## - l'innovation en matière d'accès aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles

En lien avec le projet global, les artistes seront attachés à des structures/réseaux culturels référents.es. Ces structures/réseaux culturels référents.es auxquels s'adosent le CLEA seront des lieux ressources pour les artistes et relais pour la diffusion de leur œuvre et la réalisation d'actions avec les habitants. Elles/Ils devront pouvoir accueillir des actions d'expérimentation et/ou de pratique artistique, conçues et envisagées pour un large rayonnement territorial. Elles/Ils favoriseront également les interactions entre les projets, les artistes et les publics ainsi qu'une dynamique d'actions hors les murs, conçues en lien étroit avec les partenaires concernés.

Il conviendra d'imaginer des initiatives, des modes d'exposition ou de présentation aussi variés, renouvelés et innovants que possible.

## - le développement de la formation des acteurs de terrain

Parce qu'il est indispensable d'impliquer au mieux les différents professionnels qu'implicite le CLEA, de faciliter leurs collaborations croisées et à terme d'en accroître l'autonomisation, un plan de formation devra être envisagé qui pourra s'adresser en priorité mais sans exclusivité :

-aux professionnels en charge de l'encadrement d'enfants ou d'adolescents : enseignants, éducateurs, animateurs, etc.

- aux professionnels du lien social : médiateurs, travailleurs sociaux, animateurs de centres sociaux, etc.

- aux professionnels de l'art et de la culture : artistes, responsables de structures/réseaux, équipes de programmation ou de communication.

Il sera important de s'appuyer sur les programmes ou dispositifs de formation existants, proposés par les différents partenaires. Des partenaires susceptibles de s'engager conjointement dans l'élaboration et le financement de formations que le contexte particulier et innovant que constitue le CLEA pourrait nécessiter.

## - le croisement des champs sectoriels et des politiques publiques investies dans le CLEA, en favorisant des temps de rencontres, des outils collaboratifs communs, de formations (Cf. supra).

Chaque résidence permet d'explorer des croisements différents et de démultiplier les publics bénéficiaires du CLEA.

## Article 3 Présentation des villes

---

### – Ville de Colombes

La ville de Colombes compte 85 300 habitants. Les données statistiques permettent d'en dégager un portrait démographique contrasté : une population croissante, plus jeune (29,9%) que celle du département (25 %) et *a fortiori* du reste de la France (en particulier pour la tranche des 0-17 ans), très diverse socialement et marquée par une progression des individus appartenant aux professions intellectuelles supérieures. De la même manière, le parc de logements témoigne de la forte diversité sociale du territoire : il comprend approximativement un tiers de pavillons individuels, un tiers de logements locatifs privés, et un tiers de logements locatifs sociaux. Colombes comprend trois zones prioritaires au titre de la Politique de la ville (au sein des quartiers Petit-Colombes, Fossés-Jean et Europe). Le Petit-Colombes, bénéficiaire depuis 2012 du tramway desservant la Défense, se transforme, avec un axe principal attirant de nouveaux immeubles de bureau, d'entreprises de services et d'habitations et le nouvel éco-quartier où est installée la médiathèque de La Marine. À proximité, aux Grèves, plus de 700 logements ont été touchés par les travaux de l'ANRU qui travaille par ailleurs à la rénovation des Fossés-Jean, aujourd'hui en phase finale avec réaménagement des

espaces publics, création d'une place centrale qui accueillera le pôle d'équipement public (MSAP, médiathèque, CSC et salle polyvalente associative). Dans le cadre du projet de tram T1, le tracé traversera Colombes des Fossés-Jean au Petit-Colombes, en passant par les quartiers de Stade et Europe avant de rejoindre le tram T2.

– **Ville de Nanterre**

Comptant plus de 94 000 habitants, sixième ville d'Île-de-France, ville préfecture des Hauts-de-Seine, Nanterre est aussi un pôle d'emplois d'envergure (environ 82.000 salariés), une ville universitaire (35. 000 étudiants) et un pôle d'équipements majeurs. Elle se caractérise par une démographie dynamique et une part importante de jeunes au sein de sa population (28% de la population a moins de 20 ans et 43% moins de 30 ans). Si habitants, salariés et étudiants se côtoient sur un territoire attractif de la métropole, les contrastes sociaux restent un sujet largement préoccupant (20% de la population vit sous le seuil de pauvreté). Engagée depuis de longues années dans une importante phase de rénovation urbaine et sociale concernant quatre quartiers inscrits en géographie prioritaire (Université, Chemin de l'Île, Parc et Petit-Nanterre) mais aussi dans de vastes projets d'aménagement (projet Seine Arche, gares, transports, Groupes ...), Nanterre est donc en profonde mutation depuis le début des années 2000. Sa politique culturelle est forte, à la fois à travers ses institutions et à travers son action culturelle territoriale. Elle accompagne de plus en plus le développement urbain.

### Le réseau des médiathèques

Le réseau des médiathèques est constitué de trois médiathèques : la médiathèque de la Marine (Petit-Colombes), la médiathèque Jacques-Prévert (centre-ville) et la médiathèque Jules-Michelet (Fossés-Jean), qui possèdera bientôt un espace ludothèque.

Lieux de convivialité et de diffusion des savoirs, les médiathèques offrent une programmation culturelle diversifiée. Aux activités proposées tout au long de l'année s'ajoutent plusieurs temps forts sur un même thème, et au cours desquels des actions artistiques peuvent s'inscrire : une quinzaine Japon (décembre), plusieurs cycles thématiques - médias, sommeil, rebelles en art... -, la Science se livre (février), le Printemps des Poètes, la semaine de la francophonie (mars), les 48h de la BD (avril), le Printemps des tout-petits (mai).

Les usagers du réseau des médiathèques est multiple, avec des demandes différentes selon le quartier où elles sont situées. Les publics cibles sont en particulier les familles, avec des offres qui permettent aux parents de passer du rôle d'accompagnateur à celui de participant au même titre que leurs enfants, et surtout les adolescents et les publics éloignés de la culture.

Sortant récemment d'une période de travaux, les médiathèque Jacques-Prévert et Jules-Michelet disposent de nouveaux espaces et services encore peu familier des usagers, ouvrant des pistes pour un travail sur la ré-appropriation de ces structures métamorphosées.

#### ↳ Infos :

**Médiathèque Prévert** : 6, passage Prévert, 01 47 84 85 46

**Médiathèque de la Marine** : 155, bd Charles-de-Gaulle, 01 47 60 06 40

**Médiathèque Michelet** : 11, rue Jules-Michelet, 01 47 80 57 38

mediatheques.colombes.fr

mediatheques@mairie-colombes.fr

Facebook : @bibcolombes.fr

### Le réseau Patrimoine & Arts visuels de Colombes

Le réseau Patrimoine & Arts visuels de Colombes est composé d'une mission de Valorisation du patrimoine et de deux équipements, le Musée d'art et d'histoire et les Archives communales.

Les collections du musée, témoins d'une histoire allant de l'Ancien Régime à la période contemporaine, portent sur des thématiques variées en lien à l'histoire locale : industrie, sport, architecture et création artistique. En mars 2020, dans le cadre de la 5ème Biennale du verre, le musée accueille la plasticienne Julie Legrand.

En 2020, le service de Valorisation du patrimoine aura en charge la programmation d'un nouvel espace, le Phylactère de l'ancien clocher, disposant de deux écrans et d'une diffusion audio permettant de mettre en exergue le travail d'un artiste sur une durée de plusieurs mois.

Chacune de ces entités développe la diversification de ses publics à travers un projet pluri-annuel, ouvert au spectacle vivant, à l'art contemporain ou encore au domaine du numérique et propose un grand nombre d'actions telles des conférences, visites guidées, rencontres, concerts et spectacles.

Enfin, le réseau s'illustre dans des temps forts : les Journées européennes du Patrimoine (septembre), la Nuit européenne des musées (mai), les Journées nationales de l'archéologie et internationales des archives (juin).

#### ↳ Infos :

**Musée d'art et d'histoire** : 2, rue Gabriel Péri, 01 47 86 38 85, musee@mairie-colombes.fr

**Archives et Valorisation du patrimoine** : 14-16, place Henri Neveu, 01 47 60 83 11, archives@mairie-colombes.fr

**ET AUSSI :**

### **Réseau Pratiques artistiques musique et danse**

Conservatoire de musique et de danse Charles Aznavour : informations [ici](#)  
Caf'Muz : informations [ici](#)

### **Réseau des acteurs culturels associatifs**

L'Avant Seine / Théâtre de Colombes : [lavant.seine.com](http://lavant.seine.com)  
La MJC-TC : [mjctheatre.com](http://mjctheatre.com)  
Colombes Jazz : [colombesjazz.org](http://colombesjazz.org)  
Cinéma Hélios : [helios-cinema.fr](http://helios-cinema.fr)  
La Cave à théâtre : [annibal-lacave.com](http://annibal-lacave.com)  
Le Hublot : [lehublot.org](http://lehublot.org)  
Compagnie Le Temps de vivre : [cie-letempsdevivre.fr](http://cie-letempsdevivre.fr), [rumeursurbaines.org](http://rumeursurbaines.org)  
Théâtre du Kalam : [theatredukalam.com](http://theatredukalam.com)

### **Ecologie urbaine**

Le Centre Nature / La Coulée Verte / La Prairie du Moulin Joly : informations [ici](#)

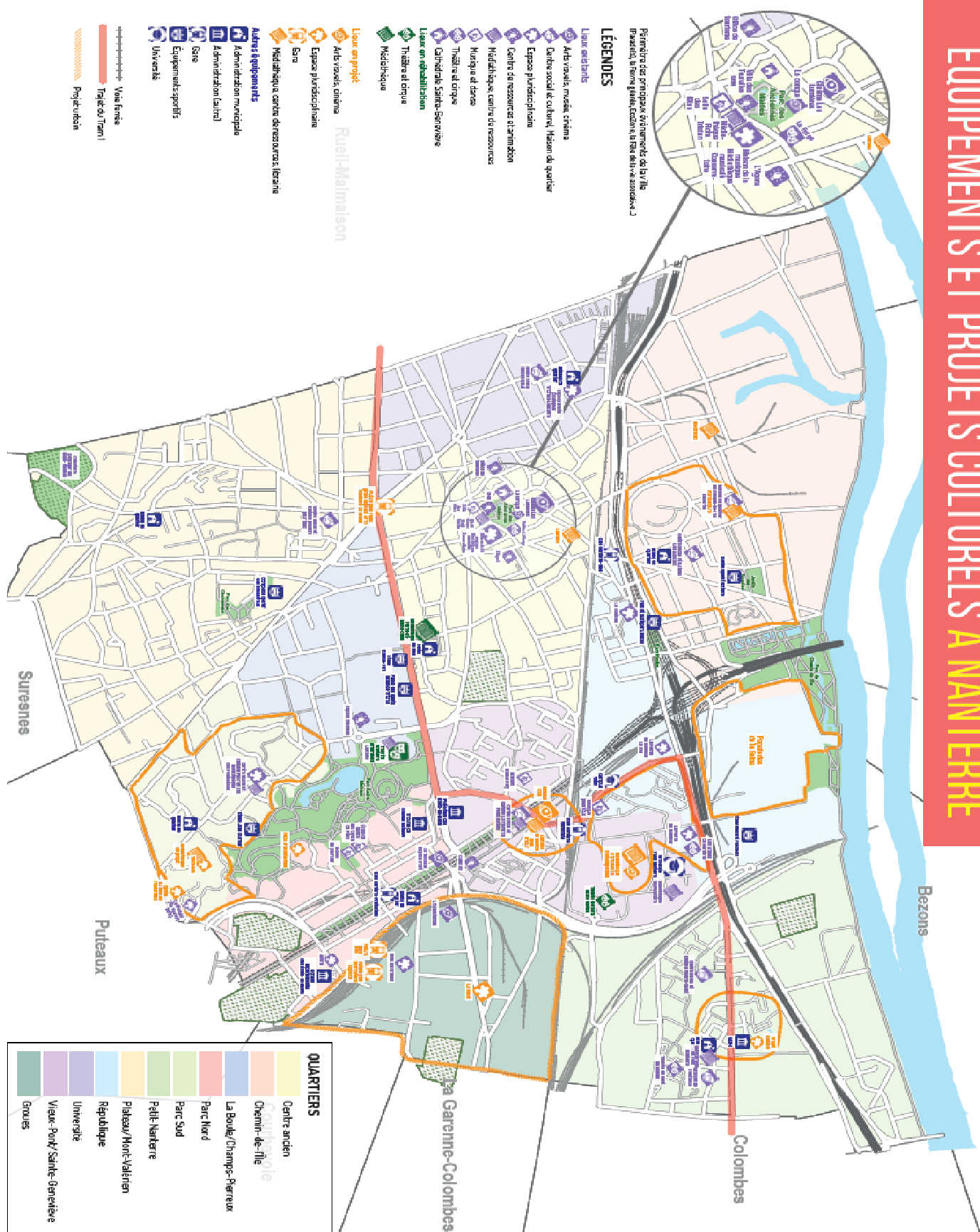
### **Social / santé**

Les 3 centres sociaux et culturels  
•CSC Petit-Colombes : [csc-petitcolombes.com](http://csc-petitcolombes.com)  
•CSC Fossés-Jean : [csc-fossesjean.com](http://csc-fossesjean.com)  
•CSC Europe : [csceurope.centres-sociaux.fr](http://csceurope.centres-sociaux.fr)  
CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) : informations [ici](#)  
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : informations [ici](#)  
Hôpital Louis-Mourier AP-HP : informations [ici](#)

**Développement économique / Urbanisme** : informations disponibles [ici](#), présentation du nouveau quartier l'Arc sportif : informations disponibles [ici](#)

**Carte interactive** : disponible [ici](#)

## ÉQUIPEMENTS ET PROJETS CULTURELS À NANTERRE



Et pour plus d'informations sur les structures et acteurs ressources à la Direction du Développement de Nanterre, merci de consulter : <https://www.nanterre.fr/17-culture.htm>